« Convention morale » entre l'Heureux Cyclage et la clavette de la cuvette

Entre:

- « L'Heureux Cyclage », association inscrite à la préfecture du Rhône sous le numéro W691076738, et dont le siège est à Grenoble, représentée par Marion Courjaud.
- La clavette de la cuvette, coordination locale d'ateliers-vélo, sans forme juridique, constituée à ce jour de 5 ateliers-vélo adhérents (les Déraillées, uN p'Tit véLo dAnS La Tete, l'atelier de Fontaine, l'atelier Solidaire, la Citrouille), réunis autour d'une charte¹, ci-après nommée la clavette.

Description du projet

Le projet est celui défini en annexe 1 de la convention entre l'Heureux Cyclage et Grenoble-Alpes Métropole signée le 29 novembre 2016².

Financement

Le projet sera financé:

- par une subvention de Grenoble-Alpes Métropole et éventuellement des subventions de structures locales de niveau inférieur (municipalités);
- 2 par d'autres subventions de structures de niveau supérieur (région, État, etc.);
- 3 par les recettes des actions du projet.

Organisation

L'Heureux Cyclage est l'association employant les salarié·e·s responsables des missions présentées ici.

La clavette est décisionnaire concernant les missions locales, et l'Heureux Cyclage est décisionnaire concernant les missions nationales. L'Heureux Cyclage assure le portage administratif du projet et des salarié·e·s.

La clavette désigne au moins 2 référent·e·s dans les associations la constituant, pour assurer en binôme avec les bénévoles de L' Heureux Cyclage le portage administratif des salarié·e·s, ainsi que le suivi salariat (accompagnement des salarié·e·s dans leur poste et leur besoin en terme de ressources humaines), ceci dans l'objectif que la clavette devienne autonome dans cette fonction dans un délai d'environ 3 ans, ré-ajustable si besoin. La clavette devrait donc travailler à son autonomisation pour une structuration locale. La clavette pourra, si elle le souhaite et au moment où elle le désire, reprendre le portage complet du projet, au moins en ce qui concerne les missions locales. En ce cas l'ensemble des moyens humains, financiers et matériels consacrés aux missions locales seront transférés à la clavette. Il sera donc fait attention, dès le début du projet, à s'organiser pour que cette éventuelle reprise soit aussi facile que possible. En particulier les moyens affectés aux missions locales et nationales seront différenciés (ex: comptes bancaires séparés).

Mission des salarié·e·s

Missions locales

Les missions locales sont définies et pourront être modifiées par la clavette. Elles sont financées par la subvention de Grenoble-Alpes Métropole et les éventuelles recettes propres.

Susciter la création d'ateliers-vélo dans l'agglomération

- Mise en place de ressources pour les groupes voulant démarrer un atelier-vélo
 - personne référente
 - matériel et outillage partagé
 - · fond de prêt pour les ateliers qui démarrent
- Évaluation des besoins via des interventions ponctuelles dans les différentes communes de la métropole
- Aide à la formation de groupes locaux via des interventions régulières

¹ https://clavette-grenoble.heureux-cyclage.org/IMG/pdf/20160210-clavette_gre-charte_signee-2.pdf

² http://wiklou.org/images/f/f4/Convention_LHC-M%C3%A9tro_2016.pdf

Aider le développement et la gestion des ateliers-vélo de l'agglomération

- Formation aux différents aspects du fonctionnement d'un atelier-vélo
- Accompagnement individuel des ateliers-vélo tout au long de leur projet, à leur demande:
 - Réponse à des problématiques fiscales et juridiques.
- Veille des appels à projets et des opportunités (locaux, financements, ...)
- Défense des intérêts des ateliers-vélo
 - Sur le plan juridique, fiscal, etc.
 - Auprès des structures locales (mairies, métropole, etc.).

Encourager la coopération entre les ateliers-vélo de l'agglomération

- Aide à la structuration de la clavette.
- Développement des outils de coopération existant :
 - Communication interne et externe.
 - Animations et événements fédérateurs.
- Accompagnement des initiatives de la clavette :
 - Accès aux vélos jetés en déchetteries et à la fourrière.
 - Accès à un local de stockage partagé.

Missions nationales

Les missions nationales sont définies et pourront être modifiées par l'Heureux Cyclage. Elles sont financées par une petite partie (au maximum 15%) de la subvention de Grenoble-Alpes Métropole et par d'éventuelles subventions de collectivités territoriales de niveau supérieur.

- Créer un guide pour l'essaimage :
 - Analyser les différentes formes d'organisations territoriales (clavettes ou autre).
 - Réfléchir aux freins qui bloquent la structuration territoriale, aux leviers qui la dynamisent.
- Retranscrire les modèles locaux de gestion de la récupération en déchetterie par plusieurs ateliers, pour fournir une ressource pour l'ensemble du réseau.
- Rechercher les modèles vertueux de relation avec les partenaires locaux (collectivités, privés, autres structures).
- Transmettre ces connaissances via le wiklou et soutenir les autres acteurs du réseau pour l'inscription de leur expérience sur le wiklou.
- Enrichir un futur contenu de formation « comment monter son atelier vélo ».
- Proposer des solutions de travail coopératif entre ateliers, de prise de décision collective.
- Proposer une assistance aux autres ateliers qui souhaitent se structurer dans d'autres territoires (par internet, par téléphone ou par une intervention locale et physique).
- Participer à la gestion administrative des projets auxquels les salarié·e·s participent.
- Participer à d'autres projets et missions de L'Heureux Cyclage à définir lors de la prise de poste et en cours de contrat.

Suivi des salarié-e-s

La clavette assurera le suivi des missions locales, et devra se réunir au moins une fois par mois avec les salarié·e·s. L'Heureux Cyclage assurera le suivi des missions nationales et devra se réunir au moins une fois tous les deux mois avec les salarié·e·s et des représentant·e·s de la clavette. Tout·e·s les salarié·e·s devront passer au moins 75% de leur temps de travail sur l'agglomération grenobloise.

Pour l'Heureux Cyclage

Pour la Clavette

38900 GRENOBLE www.heureux-cyclage.org Siret 528 073 398 00026

5, rue de Londres